

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

---

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION  
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE  
LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 149

présenté par

Mme Dalloz, M. Jean-Pierre Vigier, M. Ramadier, M. de la Verpillière, M. Pierre-Henri Dumont et  
Mme Genevard

-----

**ARTICLE 27**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.